

**SELARL ACTIAJURIS**

Hervé DEUFF & Marc RIOU

**Commissaires de Justice Associés**

5, Rue Colbert - C.S. 61918

Dossier N° : C10851



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**PREMIERE EXPEDITION**

5 Rue colbert  
CS 61918  
29219 BREST CEDEX 1  
Tél.02.98.46.26.57 - Fax.02.98.46.06.82  
Cmb n°15589 29718 01262793844 40

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE DIX HUIT MARS

*J'ai Hervé DEUFF Commissaire de Justice Associé au sein de la SELARL ACTIA JURIS titulaire d'un office de commissaire de justice près du Tribunal Judiciaire de BREST à la résidence de BREST (Finistère),*

A LA REQUETE DE:



**GLHD**

**Technopole Bordeaux Montesquieu**

**1 Allée Jean Rostand 33650 Martillac**

Agissant poursuites et diligences de son représentant Legal

**LEQUEL me fait exposer que :**

La requérante intervient dans le cadre d'un projet agri voltaïque sur la commune de PLEYBER CHRIST

ce projet fait l'objet d'une enquête publique et dans le cadre de la mise en place de cette enquête publique, elle souhaite faire dresser un constat d'huissier d'affichage des panneaux d'avis.

Avis de cette enquête est positionné sur différents panneaux in situ, sur la commune de PLEYBER-CHRIST, ainsi qu'en mairie.

\* Qu'afin d'assurer la sauvegarde de tous ses droits, il est de son intérêt, de faire dresser par les soins d'un Officier Ministériel compétent, un procès-verbal relatant les constatations utiles relatives dans le respect des dispositions de l'ordonnance du 02 juin 2016 :

***Ordonnance n°2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut des commissaires de justice***

*Les commissaires de justice peuvent en outre procéder au recouvrement amiable ou judiciaire de toutes créances ; effectuer, lorsqu'ils sont commis par justice ou à la requête de particuliers, **des constatations purement matérielles, exclusives de tout avis sur les conséquences de fait ou de droit qui peuvent en résulter** sauf en matière pénale où elles ont valeur de simples renseignements, **ces constatations font foi jusqu'à preuve du contraire** :*

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION, **Je Hervé DEUFF, Huissier de Justice associé, soussigné**, me suis transporté ce jour sur la commune de PLEYBER CHRIST , Où là étant,

Je procède aux constatations suivantes :

Les panneaux d'affichage informant de l'enquête publique reproduisent l'avis d'enquête publique suivant.

Ces panneaux sont de taille A3 et imprimés sur des éléments rigides et de couleur jaune.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE COMPORTANT TROIS PERMIS DE CONSTRUIRE SITUÉE AUX LIEUX-DITS LOHENNEC ET KERANGUEN SUR LA COMMUNE DE PLEYBER- CHRIST

Par arrêté préfectoral du 26 février 2024 une enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au vendredi 19 avril 2024 à 16h30 au titre de la demande présentée par la SAS CONTIS 24 sur le projet de ferme agrivoltaïque comprenant la demande de délivrance de trois permis de construire en vue d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur environ 19 hectares. L'ensemble est soumis à évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique qui comprend notamment l'étude d'impact, l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est consultable à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures d'ouverture au public.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire à la SAS CONTIS 24 en vue de la réalisation d'une ferme agrivoltaïque située aux lieux dits Lohennec et Keranguen sur la commune de Pleyber-Christ.

Le commissaire enquêteur est Madame Nicole Devauchelle, directeur de recherches à l'Ifremer en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant peut être nommé après interruption de l'enquête. Elle se tiendra à la disposition du public lors de permanences à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures ci-après :

- Lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 mars 2024 de 13h30 à 17h30
- Mardi 9 avril 2024 de 13h30 à 17h30
- Vendredi 19 avril 2024 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les pièces de procédure est consultable en version :

- papier à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- numérique sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Dupleix à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, à la mairie de Pleyber-Christ
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : [pref-consultation@finistere.gouv.fr](mailto:pref-consultation@finistere.gouv.fr)
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Pleyber-Christ : Square Anne de Bretagne 29410 Pleyber-Christ

Pour être recevables, les observations et propositions doivent être exprimées entre le lundi 18 mars 2024 à 9h00 et le vendredi 19 avril 2024 à 16h30.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées pour les parties relatives aux permis de construire à SAS CONTIS 24, Monsieur Charles DE POUMAYRAC, chef de projet, 1 allée Jean Rostand, 33650 Martillac – 05 56 85 24 21 – [c.depoumayrac@glhd.fr](mailto:c.depoumayrac@glhd.fr)

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est déposée à la mairie de Pleyber-Christ ainsi qu'à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>. pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Je constate la présence des avis sur les sites suivants :

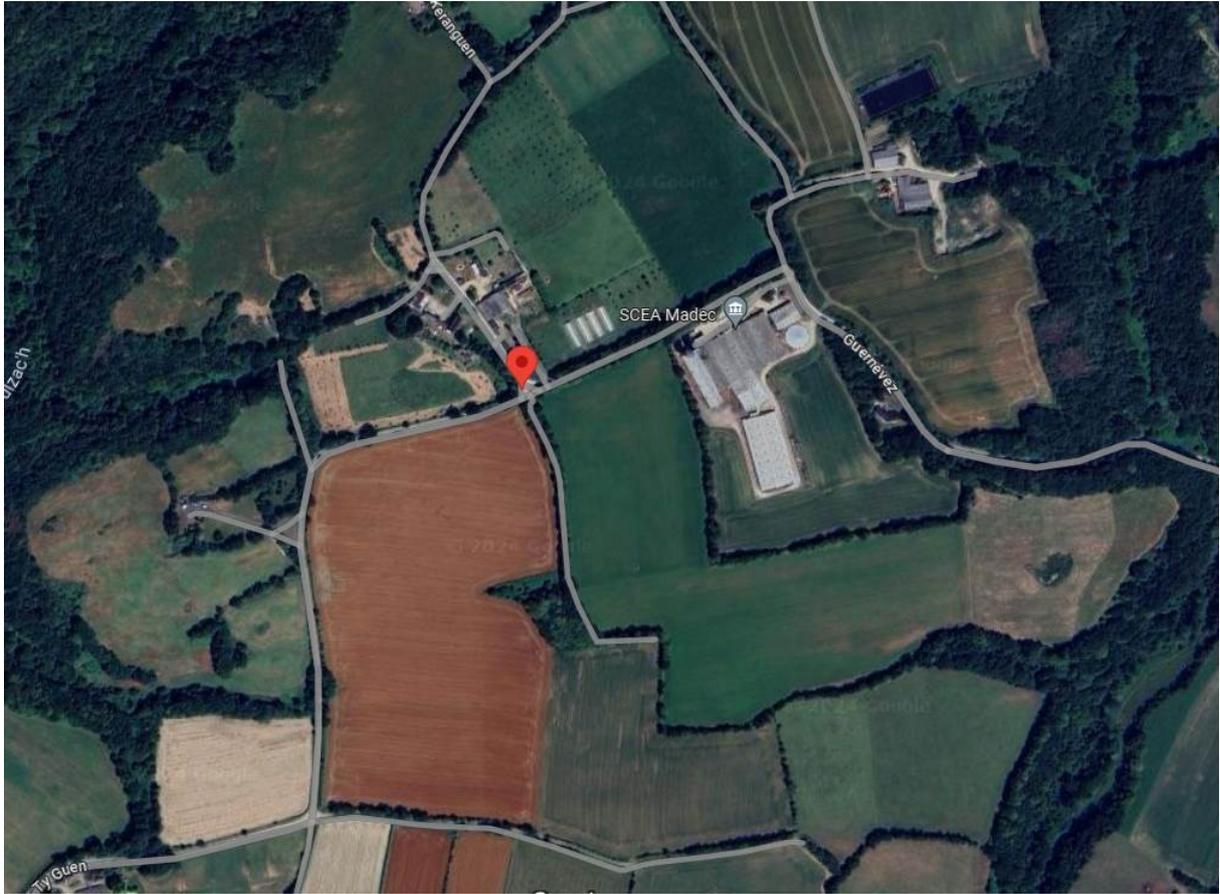
- 1 - Sortie de Pleyber - Christ vers Quimper (près du lieu-dit Bruluec) :



Le panneau est visible et lisible de la voie publique et orienté dans le sens Sud Nord.



- 2 - Lieu-dit Lohennec :



Le panneau est visible et lisible de la voie publique et orienté dans le sens Est Ouest.



3 - Croix de Pont ar bloc'h :



Le panneau est visible et lisible de la voie publique et orienté dans le sens Est Ouest.



4 - Vallon du Pont :



Le panneau est visible et lisible de la voie publique et orienté dans le sens Ouest Est.



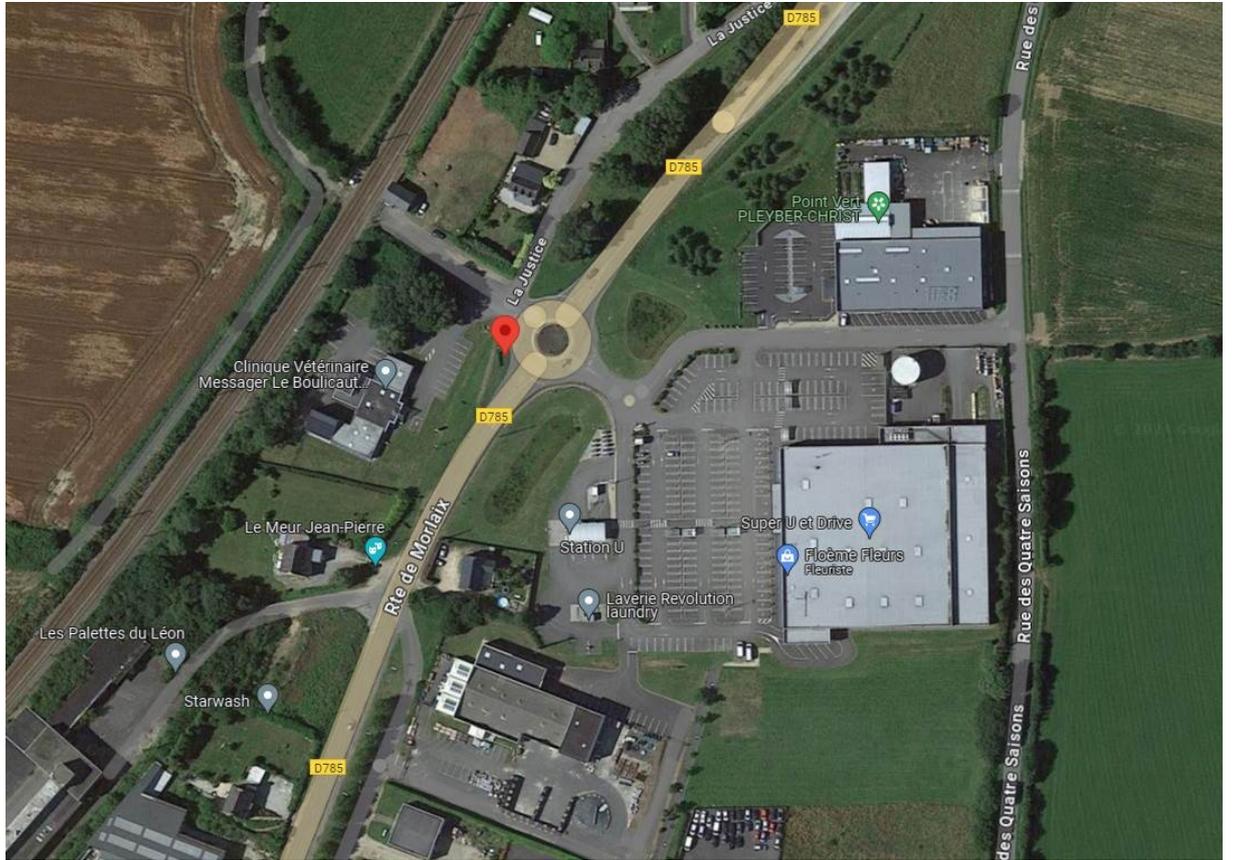
5 - Rond-point Kervenac'hant :



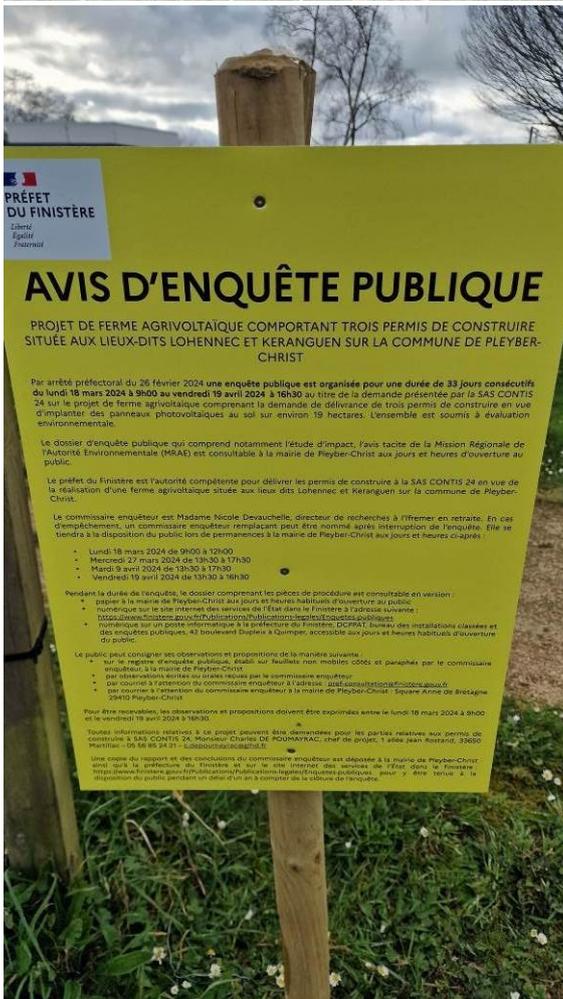
Le panneau est visible et lisible de la voie publique et orienté dans le sens Nord – sud.



6 - Entrée de Pleyber - Christ, lieu-dit La Justice :



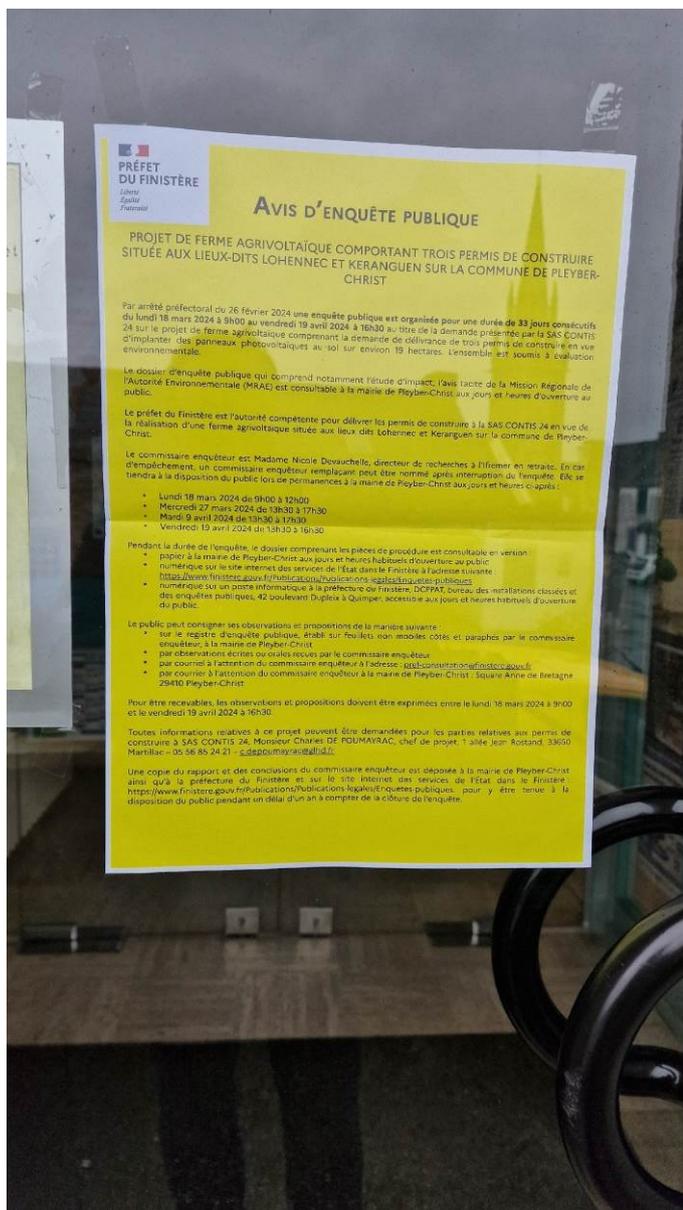
Le panneau est visible et lisible de la voie publique et orienté dans le sens Nord Est – Sud ouest .



## 7 - Mairie de PLEYBER CHRIST.

Le panneau est affiché sous la forme d'une affiche A3 Apposée contre la vitre de la porte d'accès à la mairie.

L'avis est ainsi visible même en dehors des jours et heures d'ouverture





De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte comporte 19 pages, en ce non compris les éventuelles annexes.

Hervé DEUFF



**Coût :**

**Coût : Quatre cent quarante-quatre euros et dix centimes.**

Emoluments	362,41 €
Transport	7,67 €
Total H.T.	370,08 €
T.V.A. 20 %	74,02 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>444,10 €</b>